

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

- **44. CENTRE AQUATIQUE CAP VERT – PRESENTATION DU RAPPORT D'INFORMATION A L'AUTORITE CONCEDANTE (RIAC) – ANNEE 2021 -**
Rapporteur Patrice BERTRAND

La gestion de la piscine Cap Vert des Herbiers, propriété de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, s'effectue dans le cadre d'une concession de service public.

En application de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport d'information comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.



Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le rapport de l'année 2021 transmis par la société LINOS. Il est indiqué que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L.1411-14 du Code général des collectivités territoriales.

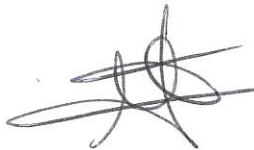
Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le rapport d'information présenté à l'autorité concédante pour la gestion de la piscine Cap Vert de l'année 2021 présenté aux membres de la commission de contrôle financier le 26 octobre 2022 et aux membres de la commission Aménagement le 8 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'information à l'autorité concédante relatif à la gestion de la piscine Cap Vert pour l'année 2021.

Angélique BOISSELEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

16 DEC. 2022

16 DEC. 2022

